

**PARLÉMENTAIRE**

LE JUGE L. TURKIN a donné hier sa démission de juge de la Cour d'Appel. Nous ne savons pas encore quelle sera la personne qui le remplacera.

**LEGISLATURE DÉLÉGÉE**  
Chambre des Représentants.

SEANCE DU 10 NOVEMBRE 1823.

Présidence de M. Roman.  
A dix heures trois quarts la séance est ouverte.  
M. Turner, de l'Indiana, au nom du comité de Reclamations, rapporte que ce comité a examiné les pièces relatives à la demande faite au nom de la veuve et des héritiers d'un citoyen représentant pour le paiement d'une partie de l'indemnité accordée par l'Etat à chaque représentant, et pour le remboursement de ses frais de voyage, montant à la somme de 172 piastres, qu'il avait négligé de percevoir, et que les pétitionnaires réclament aujourd'hui. Le comité trouvant que cette réclamation est fondée propose une résolution tendant à y faire droit.—La Chambre adopte le rapport. On fait une première lecture de la résolution: la seconde est renvoyée à demain.

M. Waggoner, rapporteur du comité auquel avait été renvoyée la question d'ajournement des Chambres aux troisièmes jours de décembre, demande l'adoption de la résolution proposée hier.

Un message du Sénat annonce qu'il a approuvé la résolution proposée hier à la Chambre relativement à la nomination d'un comité pour s'occuper de la question de l'ajournement, et qu'il a désigné MM. Dechouet et Le Blanc pour faire partie de ce comité, de la part du Sénat.

On donne lecture d'une résolution annoncée hier par un des représentants de la paroisse d'Orléans.—La seconde lecture a lieu demain.

Un membre de la paroisse d'Est-Baton Rouge, annonce qu'il introduira sous peu un bill relatif aux ponts à établir sur les bayous Montezano et Grassy, dans la paroisse qu'il représente.

M. Trismontin Landry propose une résolution tendant à autoriser le Gouverneur à faire l'acquisition d'un local dans la ville de Donaldson, destinée à recevoir la Législature, et à faire les dispositions nécessaires pour que ce corps puisse y tenir sa première, seconde et troisième séance de décembre.—La seconde lecture de cette résolution est renvoyée à demain.

Un membre d'Est-Baton Rouge propose une résolution tendant à autoriser le Gouverneur à faire l'acquisition d'un local dans la ville de Donaldson, destinée à recevoir la Législature, et à faire les dispositions nécessaires pour que ce corps puisse y tenir sa première, seconde et troisième séance de décembre.—La seconde lecture de cette résolution est renvoyée à demain.

M. Turner, au nom du comité auquel avait été renvoyée la demande d'émancipation pour le sieur Nathaniel Evans, par sa mère, présente un bill pour faire droit à cette demande.—Seconde lecture à demain.

Un membre des Rapides propose une résolution tendant à obliger le Greffier de la Chambre à fournir chaque jour à l'imprimeur d'Etat un journal de la séance, qui devra être imprimé le lendemain dans la gazette officielle.—Sur l'opposition du greffier que ce journal de la séance, délivré ainsi le jour même où il aura été écrit, ne pourra point avoir un caractère officiel, puisqu'il n'aura point été sanctionné par la Chambre, et que par la publication qu'on en ferait on obtiendrait pas le résultat qu'on désire, le représentant des Rapides amende sa première résolution en celle-ci: Le Greffier sera tenu chaque jour après la sanction du procès-verbal de la dernière séance d'en fournir une copie à l'imprimeur d'Etat qui devra la publier dans sa feuille de lendemain.—La Chambre s'étant dispensée de ses règles adopte cette résolution ainsi amendée.

L'ordre du jour est la seconde lecture de la résolution proposée hier concernant l'ajournement des Chambres.—La dispensation des règles pour la troisième lecture est demandée et rejetée.

Les résolutions proposées hier par le représentant de Lafourche Intérieure, concernant différents objets sur lesquels le message du Gouverneur appelle l'attention, sont lues pour la seconde fois, et la Chambre s'étant dispensée de ses règles adopte ses résolutions.—L'Orateur désigne comme suit, les divers comités qui devront s'occuper de ces objets:

Pour la première résolution Me sieurs Nicolas, Duguy Livaudais et Ducros.

Pour la troisième, MM. Duplantier, Edwards et Hébert.

Pour la quatrième, MM. Crain, Landry et Bienvenu.

Pour la cinquième, MM. Wheeler, Burtch et Newport.

On se rappelle sans doute que la seconde de ces résolutions est renvoyée au comité permanent des Améliorations internes.

Un membre d'Ouest Feliciana, considérant l'importance de la partie du message du Gouverneur qui a rapport aux terres dont le gouvernement général continue à garder la possession dans l'Etat de la Louisiane, propose que la Chambre désigne pour avoir à s'en occuper un comité de membres de la Chambre et de membres du Sénat. Il ajoute que, selon lui, il conviendrait de remplir le blanc pour le nombre des membres de la Chambre qui feraient partie de ce comité par le nombre 5.

(Nous ignorons quel a été le sort de cette proposition.)

M. Waggoner, de la Nouvelle-Orléans, annonce qu'il introduira sous peu un bill pour empêcher le fermage d'aucun revenu de cet Etat.

M. l'Orateur communique à la Chambre une lettre de M. Gibson, imprimeur de l'Etat par laquelle il expose qu'il n'a pas été en son pouvoir de se procurer les journaux des deux dernières séances de la session passée, malgré toutes les diligences qu'il a faites à ce sujet, et que cette raison est la seule pour laquelle il n'a pas publié ces deux séances. M. Gibson en réfère pour la vérité de son assertion à M. Canage, greffier, ainsi qu'aux autres employés de la Chambre.

Un comités employé pendant la dernière session réclame le solde de son compte.—La Chambre fait droit à sa demande.

Un membre de St. Landry annonce deux bills (nous n'avons pu en saisir l'objet) pour la prochaine séance.

Il est midi.—Sur motion, la Chambre s'ajourne à demain à 10 heures.

**FEUILLETON.**

**Maison de jeu, loteries.**

Le 22 Mars, M. Ch. Dupin, député du Tarn, a prononcé un discours très-remarquable sur les abus et l'inconvenance des impôts fondés sur des passions funestes, et qui tendent nécessairement à les perpétuer. L'Angleterre et les pays Bas ont déjà donné le bon exemple de supprimer les loteries: quant aux maisons de jeux, la France est peut-être le seul pays qui ait donné le scandale d'en faire des instruments du fisc. Espérons qu'avant peu cette tache ne déshonorerait plus nos lois de finances.

M. Dupin partage les départements de la France en deux sections; ceux qu'il nomme *jeueries* (ce sont en général les plus opulents), et ceux qu'il paraissent mériter le nom de *Sages*, qu'ils seraient exposés à perdre, s'ils devenaient plus riches, si leurs cités recevaient un grand accroissement de population. Les premiers départements sont au nombre de 21; ainsi, sur les 86 départements français on a la consolation d'en compter 65 qui ne sont pas jeueries, ou qui ne le sont pas au point de compromettre gravement les intérêts des familles. Chacun de ceux-ci avertit à la loterie que 81,000 francs, et chacun des autres ne craint pas d'exposer aux mêmes chances jusqu'à 2,000,000 francs. Cependant, ces départements riches et jeueries ne payent que 114,612,400 francs en contributions foncière, personnelle et mobilière, et autres contributions directes, et les départements sages payent 46,500,781 francs de plus. Le montant des mises à la loterie s'élève, dans les 21 premiers, à 46,103,028 francs, et dans les 65 autres, seulement à 5,251,757 francs. En continuant ce parallèle, l'Orateur porte ses regards sur la vie domestique, dans les deux groupes de départements: il fait voir que, dans les départements jeueries, le nombre des délits domestiques, en raison de la population, est triple de celui dont les autres départements sont affligés; que le nombre des enfans abandonnés y suit la même proportion. M. Dupin montre ensuite l'étrange tableau de la misère de la capitale, si mal déguisée par l'éclat du luxe. Messieurs, dit-il en terminant, je ne vous ai pas caché l'étendue du mal, je crois vous avoir signalé une de ses plus redoutables causes; vous la presserez existence et dans votre sagesse, ensuite vous considérez à la fois en hommes de bien et en hommes d'Etat. Je vous déclare que, dès cette session, je proposerai positivement l'abolition des loteries et des maisons de jeu dans toute l'étendue de la France, et j'ose espérer qu'il me sera facile d'indiquer d'abondantes sources d'un revenu recouvrable avec plus d'économie, et avec moins de préjudice pour les intérêts de la population française.

Tous les autres billets au nombre de 12 ayant trois des numéros sortis, sans quelconque ordre se sont, auront droit à.....

Les 156 billets, si auront deux des numéros sortis, savoir le 3 et le 4, auront chacun droit à.....

Tous les autres billets, au nombre de 789, ayant deux des numéros sortis, auront droit chacun à.....

Les 789 billets, ayant un des numéros sortis, auront droit chacun à.....

Tout billet qui aura gagné un prix ne pourra avoir droit à un prix moindre que celui qu'il aura obtenu.

Les prix seront payables quarante jours après le tirage, et seront sujets à la déduction ordinaire de 15 pour cent.

Tous les ordres, franc de port, seront exécutés avec promptitude, en s'adressant à J. B. FAGET, rue de Chartres, N°145.

VR. ROUMAGE offre à vendre les articles suivants en débarquement des navires Henry Astor et Roxelane, de Bordeaux:

Eau-de-vie en pipes 4ème. preuve (Dapuy) Vin rouge en barriques divers crus, Vinaigre blanc 1ère. qualité, Vin blanc de Graves, haut Sauterne et haut Barsac, en tierçons,

Vin blanc en caisses, haut Barsac et haut Sauterne, Do. do. 1ères. Graves par caisses de 243 bouteilles, Vin rouge en caisses, Chateau-Margaux, St. Julien &c.

Do. do. Gravaux Larose, Leville, Chateau Lafitte par caisses de 12 bouteilles et 243 bouteilles,

Vivres conservés, tels que Sardines crues, au beurre et à l'huile, Fraises, Cerises, Fraises, Abricots, Cognacs &c.

Fruits à l'eau-de-vie, Saucissons de Lyon, Prunes par 10/00 de caisse, Liqueurs par caisses de 12 bouteilles, Fil à voile par pelottes de 10 à 20 à la liv. Fil de Rennes blanc, fin, Lignes de pêche, Serrures fines de 4, 5, 6, 7 et 8 pouces et autres ferremens.

De plus, en magasin—Vin de Champagne mousseux, 1ère. qualité de 1825, et divers autres articles.

21 nov

**Marine.**

**PORT DE LA NOUVELLE ORLEANS.**

**Expéditions.**  
Navire Olympia, Wood, Havre, Perret et Charbonnet.

Brick Delta, Knight, Baltimore, J.A. Merle & Co. Goel. Volaterrio, Rocido, Hayane, J. Gagner. Goel. Correo, Bateman, Tampico, Gordon et Goel. Sun, Eldridge, Mobile, capt.

**Arrivées.**  
Bateau à vapeur Courtland, Edgington, Vicksburg, avec 440 balles coton à A. Fisk et Co. 20/2 à J. Fowler Jr. 147 à Reynolds, Byrne et Co. 192 à Wilkins et Linton, 60 à G. Greaves—passagers 8 dans la chambre et plusieurs sur le pont.

Bateau à vapeur Wall-in-the-Water, Burck-nor, du Petit-Gulf, avec 212 balles coton à A. Fisk & Co. 64 à J. Fowler Jr. 806 à Wilkins et Linton, 111 à Reynolds, Byrne et Co.—33 pass.

Bateau à vapeur Colombia, Crane, Bayou-Sarad, avec un chargement complet de coton et plusieurs passagers.

**Entrées.**  
Navire Hewes, Spens, de Boston, à W.G. Hewes, chargement de mds à Cockayne et Watts, N. Merritt, W.G. Hewes, et à ordre.

Goel. Little Zoe, Pierce Rio Brossos, sur lest.

Parti hier soir, bateau de remorque Pilot, Robinson, pour la Balise et la Passe Sud-Ouest, avec le navire Olympia, bricks Delta, Enterprise et Tres Amigos à la remorque.

**LOUPELIE**

**L'EGLISE CATHOLIQUE DE LA LOUISIANE.**

TROISIEME CLASSE.

Autorisée par l'Etat de la Louisiane, pour le bénéfice de l'Eglise Catholique de St. Martinville.

Le Tirage aura lieu le 6 Décembre 1823

Ceux qui désirent courir la chance n'ont qu'à s'adresser au Bureau du Directeur, rue de Chartres, No. 145.

**J. B. FAGET.**

**PROSPECTUS.**

1 lot de 8,000 piast. est \$3,000

1 " de 7,000 " " 7,000

1 " de 6,000 " " 5,000

1 " de 4,640 " " 4,640

1 " de 3,000 " " 3,000

1 " de 2,000 " " 2,000

6 " de 1,200 " " 7,200

156 " de 500 " " 6,000

136 " de 50 " " 7,800

730 " de 10 " " 7,800

7,800 " de 5 " " 39,000

3,760 Lots 97,440

**PRIX DES BILLETS.**

Billets entiers, \$5; demi, \$2.50; quart, \$1.25. Chaque billet ne pourra gagner moins de \$20; demi et quart en proportion.

Dans cette Loterie, composée de 30 numéros par permutation, il y aura vingt-quatre prix avec trois des numéros sur les 30: 936 avec deux et 7890 avec un seul numéro. Les billets restant au nombre de 15,600, n'auront aucun des numéros tirés, et seront par conséquent des billets blancs.

Pour déterminer les prix, les 30 numéros depuis un jusqu'à 30 inclusivement, seront placés dans une roue le jour du tirage, et l'on en tirera d'entre eux: et le billet qui aura les 1er, 2e, et 3e. numéros tirés dans l'ordre dans lequel ils auront été tirés, aura droit à..... \$8,000

Et les vingt autres billets qui auront les mêmes numéros, dans l'ordre suivant, auront droit à ce qui leur revient respectivement, comme suit:

No. 1, 2 et 3..... 7,000

2, 1 et 3..... 5,000

2, 3 et 1..... 4,640

3, 1 et 2..... 3,000

3, 2 et 1..... 2,000

Les 6 autres billets qui auront trois des numéros sortis, et les trois suivants: 2, 3 et 4 dans quelque ordre de permutation que ce soit, auront droit chacun à..... 1,200

Les 156 autres billets au nombre de 12 ayant trois des numéros sortis, sans quelconque ordre se sont, auront droit à..... 500

Les 156 billets, si auront deux des numéros sortis, savoir le 3 et le 4, auront chacun droit à..... 50

Tous les autres billets, au nombre de 789, ayant deux des numéros sortis, auront droit chacun à..... 10

Les 789 billets, ayant un des numéros sortis, auront droit chacun à..... 5

Tout billet qui aura gagné un prix ne pourra avoir droit à un prix moindre que celui qu'il aura obtenu.

Les prix seront payables quarante jours après le tirage, et seront sujets à la déduction ordinaire de 15 pour cent.

Tous les ordres, franc de port, seront exécutés avec promptitude, en s'adressant à J. B. FAGET, rue de Chartres, N°145.

**Ventes Publiques.**

**Vente par le Marshall.**

Le Maire, les Aldermen et habitants de la ville de la Nouvelle-Orléans.

Un emplacement N° 7 dans Pilot No. 10 du faubourg Lacourse, EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. F. Grima, juge de la Cour de Cité, l'exposera en vente le 20 de Février 1824, à midi, au côté de Hewlett, au coin des rues St. Louis et Chartres, un Emplacement vacant, No. 7 dans Pilot No. 10 du faubourg La Course—saisi dans l'affaire ci-dessus.

21 nov L.S. DAUNOY, Marshall.

**VENTE PAR LE MARSHALL.**

EN vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'hon. F. Grima, juge de la Cour de Cité, l'exposera en vente le 20 de Février 1824, à midi, au côté de Hewlett, au coin des rues St. Louis et Chartres, un Emplacement vacant, No. 7 dans Pilot No. 10 du faubourg La Course—saisi dans l'affaire ci-dessus.

20 nov. L. DAUNOY, Marshall.

**Vente par le Marshall.**

EN vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'hon. G. Prévail, juge associé, l'exposera en vente le Vendredi 21 Novembre courant, à 4 heures au Principal, un bureau, deux tables, deux paires de fers à repasser, et autres articles, saisis dans l'affaire ci-dessus.

11 Nov. L. DAUNOY, Marshall.

**Vente par le Marshall.**

Le Maire, les Aldermen et Habitants de la Nouvelle-Orléans, le même jour et le même lieu, le même EN vertu de trois writs de fieri facias à moi adressés par l'hon. G. Prévail, juge associé, l'exposera en vente le Vendredi 21 du courant, à midi, une Charette et un Mulet, saisis dans ces affaires.

11 nov L. DAUNOY, Marshall.

**MAGNIFIQUE CHANCE.**

Au Bureau vagant, célèbre de la ROUE DE FORTUNE, Rue de Chartres N° 85, chez M. ALCOIM, pour les Gros Lots—sont sortis au tirage de la

**LOTTERIE DE L'EGLISE CATHOLIQUE DE BATON-ROUGE, Troisième Classe.**

Les Numéros 6-8-10

ALCOIM a eu le bonheur de vendre à un de nos nombreux habitants le second Gros Lot, qui est de \$4000

Il a de plus vendu Vingt Lots 15 Piastres à différentes personnes, qui sont priées de vouloir bien se présenter immédiatement pour être payées.

**DEMANDE D'EMPLOI.**

UNE personne de cette ville, parlant les deux langues, désire trouver de l'emploi sur une habitation comme menuisier et charpentier, pourvu que les émolumens qu'on lui offrirait ne seraient pas moindre de cinquante piastres par mois. S'adresser à ce bureau.

17 Nov.—4

**RESTAURANT.**

Le soussigné prévient le public et ses habitués, qu'il a ouvert son RESTAURANT Dimanche soir, 9 Novembre, et qu'on y trouvera constamment des Soupes aux Huîtres et Gombot. Il ose espérer que les personnes qui l'honoreront de leur bienveillance seront satisfaites.

9 nov. J. MERLE.

Au coin des rues d'Orléans et Bourbon, maison attenant au Théâtre.

PERDU PAR LE SOUSSIGNE.—Un billet pour la somme de deux cents piastres à l'ordre de Mr. Etienne Corbeille, et tiré par lui, daté du onze de ce mois à six mois de terme, il prie les personnes à qui il pourrait être présenté de ne pas le négocier vu qu'il en a arrêté le paiement.

14 Novembre—3 THOMAS RUIZ.

**S. MELLER, tapissier, à l'honneur de**

qu'il vient de transférer son domicile à la rue de la Douane, No. 50, où il continuera comme par le passé, à satisfaire aux demandes qui pourront lui être faites concernant sa profession.

On trouvera toujours chez lui un assortiment complet de matelas de toute espèce et de toute grandeur.

18 nov

**ALMACEN DE MODAS.**

MADAMA LEFFERRE, en son almacén situado en la esquina de las calles de Chartres y del Canal, acaba de recibir por el buque Bolivar recientemente llegado de Francia, una cantidad de efectos de moda, como Sombreros de terciopelo, de toda clase y hechura, para señoras, Taftancas, Encajes &c. Y tambien un hermoso surtido de Tunicos, cachos en Paris por una de las modistas mas nombradas en Paris para señoras, Chales, Tapalos, Gargantillas &c. y enfin, un surtido muy considerable de Vestidos elegantes para mugeres, bien sea de Vestidos de vistosos, En el mismo Almacén se hallan Guantes, Cinturas, Abajas, Perfumes finos &c.

8 de noviembre

**AVIS AU PUBLIC.**

L'écure N° 93, rue St. Louis, on trouvera un **CHAP FUNE-BREU** à quatre roues, attelé de deux chevaux, ainsi qu'un carrosse pour conduire Mrs. les ecclésiastiques au cimetière. Le tout pour huit piastres.

13 sept.

**MAGASIN de Verrierie, Porcelaine et Fayence.**

Rue Condé, entre St-Philippe et Du-maine, No. 55.

LES soussignés ont l'honneur de prévenir le public et leurs amis, qu'ils viennent de recevoir un superbe assortiment de Pots à fleurs. De toute grandeur, des Corbeilles à fruits et à fleurs, des Escritoirs, Tables à déjeuner, Bourriers, Services d'enfant, Grands Services à thé et à café, le tout en porcelaine; plus, un grand assortiment de Verrierie et Fayences de tout genre. Le tout à des prix raisonnables.

13 novembre—3

J. COLLON & Co.



**M. B. Z. CANONGE**

S'EMPRESSE de remercier le public de l'encouragement qu'il a bien voulu lui accorder, il ose espérer que les nouveaux efforts qu'il fera accomplir de lui mériter la bienveillance de ceux qui voudront l'honneur de leur confiance.

Il annonce au public qu'il a eu le bonheur de vendre à un ami le billet portant les Nos. 26, 12, 19, qui a gagné

**2940 PIASTRES.**

un tirage de Samedi passé, de la Loterie de l'Eglise Catholique des Natchitoches. M. Louis Chauveau agent pour la même administration, a également vendu le billet portant les Nos. 8 26 19 qui a gagné

**1000 PIASTRES**

au même tirage. Ces deux billets ont été exactement payés.

Il profite de la même occasion pour faire savoir au public qu'il exerce la profession de courtier, et qu'il se charge de la vente de nègres, de maisons &c. Egalement il procuera de l'argent sur de bons billets.

18 nov

**POUR LE HAVRE.**

Le navire BOLIVAR, capitaine Welsh, partira positivement pour ce port le 27 de ce mois. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord, ou à

14 nov. L. MILLAUDON.

**POUR LA GUYRA.**

Le brick ANTOINETTE, capitaine Sistrac, devant partir le 20 de ce mois. Pour fret ou passage, s'adresser à

11 nov. GODEFRAIN & RIMERS.

**POUR LE HAVRE.**

Le brick BENJ. MOHAN a commencé à charger et sera immédiatement expédié à destination pour le Havre, le 13 de ce mois. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord, ou à

13 nov. SAM. P. MORGAN & Co.

**A FRETIER POUR LE HAVRE.**

Le brick ANTOINETTE, capitaine Sistrac, devant partir le 20 de ce mois. Pour fret ou passage, s'adresser à

11 nov. GODEFRAIN & RIMERS.

**POUR PHILADELPHIE.**

Le navire paquebot OHIO, capitaine Garvin, partira pour Philadelphie le 20 de ce mois. Pour fret ou passage s'adresser à

6 nov. S. P. PAYSON & Co.

**POUR LA HAVANE.**

Le brick, saquebot régulier WILLIAM, capitaine Brook, est maintenant prêt à recevoir son chargement pour ce port, et partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à

6 nov. LEV. H. GALE, rue Royale No. 149

**POUR PHILADELPHIE.**

Le navire neuf CHESTER, capitaine Stors, est prêt à recevoir son chargement, ayant une partie de son fret engagé, et partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à

10 nov. SAC. & R. B